TITRE :	Soutien à la nomination des sept commissaires aux jeux des Premières Nations de la C.-B. à la Commission des jeux des Premières Nations de la Colombie-Britannique
OBJET :	Initiative de la Commission des jeux des Premières Nations de la Colombie-Britannique
PROPOSEUR(E) :	Maureen Chapman, Chef, Première Nation de Skwawahlook, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Glenda Campbell, Chef, Première Nation de Tzeachten, C.-B.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Les Chefs des Premières Nations de la C.-B. n'ont pas été consultés et n'ont pas fait partie de l'accord fédéral-provincial de 1985 qui a permis de transférer aux provinces l'autorité d'exploiter des établissements de jeux et de conserver les recettes générées par ces établissements.

B. Toutes les Premières Nations de la C.-B. exigent un financement plus constant et plus prévisible afin de soutenir des programmes en cours, d'améliorer les capacités et infrastructures des bandes, d'entreprendre une planification efficace à long terme et d'exploiter des perspectives de développement pour répondre aux besoins économiques, sociaux et culturels de leurs communautés dans le cadre de l'objectif crucial de combattre la pauvreté systémique.

C. Des communautés des Premières Nations situées dans toutes les autres provinces profitent des retombées annuelles des recettes provenant des activités de jeux qui s'élèvent à des millions de dollars, tandis que les Premières Nations de la C.-B. ne reçoivent rien des recettes annuelles provenant des activités de jeux dans la province, qui s'élèvent à plus de 1,5 milliard de dollars.

D. Les Premières Nations de la C.-B. débattent de la question du partage des recettes et de la compétence sur les activités de jeux en Colombie-Britannique depuis 1993 et plus précisément depuis

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6e jour de décembre 2012 à Gatineau, QC

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

les quatre dernières années, c'est-à-dire depuis la création du Comité directeur des Premières Nations de la C.-B. sur le partage des recettes issues du jeu, qui s'efforce d'engager des négociations avec la province, mais en vain. Étant donné que la nouvelle première ministre libérale de la C.-B. n'a pas encore fait part de sa position sur la question, ni donné une quelconque réponse, cette situation injuste de refuser d'accorder une part des recettes des activités de jeux aux Premières Nations perdure.

E. Le Sommet des Premières Nations, l'Union of BC Indian Chiefs et l'APN-C.-B. ont déjà adopté des résolutions qui reconnaissent et réaffirment notre position commune, à savoir que la loi sur les jeux de la C.-B. ne s'applique pas et ne peut accorder aucune compétence sur les activités de jeux se déroulant sur les terres des Premières Nations en C.-B. Toutes ces résolutions soutiennent l'établissement de la Commission des jeux des Premières Nations de la C.-B., qui sera chargée de déterminer, régir et distribuer les retombées des activités directes de jeux des Premières Nations en C.-B.

F. Conformément au mandat-cadre approuvé à son intention (novembre 2012), la Commission des jeux des Premières Nations de la C.-B. requiert la nomination de sept (7) dirigeants provinciaux supérieurs connaissant parfaitement le domaine des jeux et ayant de l'expérience dans l'initiative des jeux, en tant que premiers commissaires aux jeux des Premières Nations, pour gérer et mettre sur pied cette nouvelle entité sur la base du mandat en question. Une fois les nominations achevées, les commissaires formeront un conseil consultatif sur le jeu des Premières Nations composé exclusivement de professionnels du jeu externes ayant de l'expérience au niveau de la politique sur les jeux ainsi que de la réglementation des jeux dans les autres provinces.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Appuient la ratification de la nomination de sept personnes à la Commission des jeux des Premières Nations de la C.-B., fondée sur les critères suivants, conformément au mandat-cadre (novembre 2012) :

   Trois (3) commissaires nommés proviennent des comités exécutifs des trois organisations provinciales des Premières Nations :

   i. Un (1) du Sommet des Premières Nations de la C.-B.

   ii. Un (1) de l'Union of BC Indian Chiefs

   iii. Un (1) de l'Assemblée des Premières Nations de la C.-B.

   Les quatre (4) autres commissaires sont sélectionnés d'après une liste d'anciens présidents du Comité sur le jeu des Premières Nations de la C.-B. et en fonction de leurs efforts et de leur engagement de longue date dans cette initiative. Voici la liste des anciens présidents nommés à la Commission :

   iv. Grand Chef Joe Hall ou son remplaçant

   v. Dr Judith Sayers ou son remplaçant

   vi. Chef Shane Gottfriedson ou son remplaçant

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6e jour de décembre 2012 à Gatineau, QC

vii. (Seulement après le 31 mars 2013) Chef Sophie Pierre ou son remplaçant

2. Appuient la mise sur pied du Conseil consultatif sur le jeu des Premières Nations, constitué d'experts du jeu de l'ensemble du Canada, qui sera chargé de conseiller la Commission sur les jeux des Premières Nations de la C.-B.

.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6e jour de décembre 2012 à Gatineau, QC

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL